

Paris, le 3 octobre 2008

www.agrobat.fr

Le site de la conception des locaux de transformation alimentaire

Le secteur agroalimentaire est un acteur économique national majeur. Il représente un enjeu de santé publique essentiel, pour deux raisons : D'une part, par le niveau de qualité des aliments qu'il produit D'autre part, par le niveau de protection de la santé au travail des deux millions de salariés qu'il emploie.

Ainsi, les chefs d'entreprises de ce secteur d'activité, relevant du régime général ou du régime agricole, doivent tout mettre en oeuvre pour prévenir à la fois les risques d'atteinte à la santé de leurs consommateurs, ainsi que les risques d'atteinte à la santé de leurs salariés.

Afin d'assurer au mieux la maîtrise de ces risques, les choix qui sont fait en terme de conception des locaux de travail sont déterminants, car ils conditionneront fortement, et durablement, l'adéquation de ces locaux à l'activité qu'ils vont accueillir.

Or, on a souvent opposé les choix devant être fait au titre de l'hygiène alimentaire, à ceux nécessaires à la protection des salariés. L'exemple des revêtements de sols en est le plus emblématique : croyant garantir une totale nettoiyabilité, ces revêtements ont été choisis le plus lisse possible, ce qui les rendait d'autant plus glissants qu'ils sont, la plupart du temps, humides. Ainsi, on dénombre dans le seul secteur de l'agroalimentaire plus de **30 000** accidents de chute de plain pied **avec arrêt par an**, plus de **1 500** d'entre eux générant une incapacité permanente, ce qui représente plus d'**1 500 000** jours d'arrêt.

Pourtant, des solutions existent, conciliant à la fois santé des consommateurs et santé des salariés, reconnues par les acteurs majeurs de la profession : La Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), La Direction Générale de l'Alimentation, la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole).

Ainsi, poursuivant une collaboration de plus de 10 ans sur ce sujet, la DGAL et la CNAMTS ont souhaité franchir un pas supplémentaire pour promouvoir l'existence de ces bonnes pratiques « globales » de conception des locaux, en ouvrant un site commun dédié à cette problématique : www.agrobat.fr

Dans ce site, par la mise en ligne de supports écrits et vidéos, une liste de points « clés » de conception est présentée : Choix des revêtements de sols, des baies vitrées, des évacuations, des systèmes de nettoyage.... à travers la problématique

qu'ils peuvent poser, d'une part, et les solutions possibles, réelles, à mettre en œuvre, d'autre part.

Dans les supports vidéos, c'est la parole « directe » des interlocuteurs qui a été retenue comme principe, afin de donner aux affirmations toute leur crédibilité. On retrouve donc les interventions des personnels de Directions des Risques Professionnels de Caisse Régionales d'Assurance Maladie, de Directions Départementales des Services Vétérinaires, des architectes, des chefs d'entreprise et des salariés de l'agroalimentaire.

Mais ce site met aussi un accent fort, à travers des témoignages d'entreprises, sur la nécessité de mettre en œuvre une démarche « globale » de conception des lieux de travail, par une méthodologie basée sur l'écoute et l'implication préalable des salariés aux choix qui vont les concerner, balayant à la fois les risques relatifs à la santé des salariés et à l'hygiène des denrées transformées.

Une autre fonctionnalité de ce site est de permettre aux professionnels concernés de sélectionner et **télécharger les bonnes pratiques de conception qui y figurent**, afin de les faire valoir dans le **cahier des charges** des projets concernés. Un maître d'ouvrage pourra donc attendre de son maître d'œuvre l'intégration des points qu'il aura téléchargé à partir du site, et de la même façon, un maître d'œuvre pourra justifier que ses choix de conception s'inspirent bien des bonnes pratiques reconnues par la Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS, la DGAL et la CCMSA.

Enfin, une « newsletter » sera diffusée aux internautes qui souhaiteront librement, et gratuitement, s'y abonner, de façon à pouvoir mettre en valeur toute communication relative à ce sujet, que ce soit une réalisation exemplaire en entreprise, la mise sur le site d'une nouvelle bonne pratique, ou toute autre information utile.

Ce site est ouvert au public dès à présent, avant d'être officiellement inauguré à Marseille le 17 octobre 2008 par les plus hautes autorités de chacune des parties.

Ce site, étant le fruit des expertises et des collaborations locales et nationales, est donc celui de l'ensemble des communautés de travail des organisations de ce partenariat.

Aux membres de ces communautés de travail de le communiquer, de le promouvoir, de le faire évoluer, pour qu'il soit toujours une réponse pertinente et adaptée aux besoins des professionnels de ce secteur.